



**RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SURVEILLANCE
DU PERP PLAN RETRAITE REVENUS**

établi à partir des informations fournies par l'assureur en application de l'article L144-2-III du Code des assurances

Le PERP Plan Retraite Revenus est un contrat d'assurance sur la vie multisupport à capital différé converti en rente souscrit par le groupement d'épargne retraite populaire de l'Association de Retraite Populaire Individuelle (ARPI) auprès des Assurances du Crédit Mutuel VIE SA.

ARPI a la qualité, d'une part, d'association souscriptrice de contrats collectifs d'assurance conformément aux articles L141-7 et R141-1 du Code des assurances, au titre de laquelle l'association peut notamment souscrire des plans d'épargne retraite individuels (PER) en application des articles L224-1 et R224-14 et suivants du Code monétaire et financier, et d'autre part, la qualité de Groupement d'Épargne Retraite Populaire (GERP), lui permettant de souscrire des plans d'épargne retraite populaire (PERP) conformément aux articles L144-2 et R144-4 et suivants du Code des assurances.

ARPI veille aux intérêts de ses adhérents dans la conception, la tarification et la gestion en toute transparence des solutions d'assurance qu'elle propose.

L'association s'attache notamment à négocier avec les assureurs les aménagements qui lui paraissent nécessaires pour adapter ses contrats aux nouvelles attentes de ses adhérents, ainsi qu'aux évolutions de la législation et de la réglementation.

Le comité de surveillance du PERP Plan Retraite Revenus, institué au sein d'ARPI, veille à la bonne exécution du contrat par l'entreprise d'assurance et à la représentation des intérêts des adhérents.

Le présent document est établi par le comité de surveillance à partir des informations fournies par l'assureur.

Au 16 avril 2026, le comité de surveillance du PERP Plan Retraite Revenus se compose comme suit :

- Monsieur Jean-Marie WOLFF, Président,
- Monsieur Daniel GOLDER, Chargé de l'examen des comptes du plan,
- Monsieur Claude BASCH,
- Madame Anne-Claire GROSS,
- Madame Laurence LAMBERT,
- Madame Corinne PRISTOV-CORON,
- Monsieur Jean-Luc ZIMMERMANN.

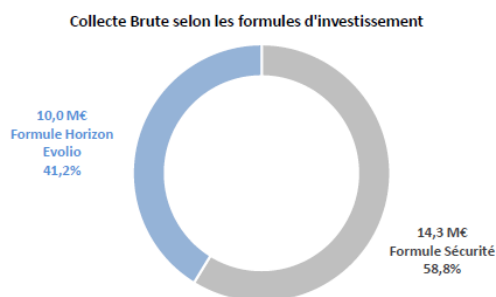
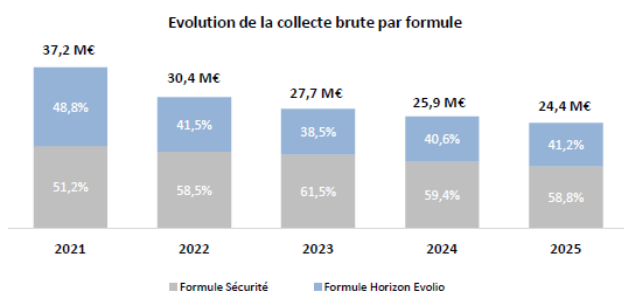
Au 31 décembre 2025, le nombre de contrats en stock s'élève à 48 823, en baisse de 4,8 % par rapport au 31 décembre 2024 :

	Nombre de contrats		Provisions mathématiques		Age moyen
	Données au 31/12/2025	Evolution depuis le 31/12/2024	Données au 31/12/2025	Evolution depuis le 31/12/2024	Données au 31/12/2025
Total	48 823	-4,8%	566,4 M€	-0,5%	
En Phase de constitution	46 735	-5,0%	502,5 M€	-0,7%	54,2 ans
En Phase de liquidation	2 088	+0,8%	63,8 M€	+0,9%	71,5 ans

Les prestations s'élèvent à 40 millions d'euros (+9,1 % par rapport au 31 décembre 2024).

À 24,4 millions d'euros, la collecte brute baisse de 5,8 % par rapport au 31 décembre 2024 (dont 12,9 % en unités de comptes) :

	Total	Evolution 2025/2024	Formule Sécurité	Formule Horizon Evolio
Collecte brute	24,4 M€	-5,8%	14,3 M€	10,0 M€
Euro	21,3 M€	-5,5%	14,3 M€	6,9 M€
UC	3,1 M€	-7,7%		3,1 M€
Part en UC	12,9%		0,0%	31,2%



Concernant les éléments financiers :

- Le montant des actifs s'élève, en prix de revient, à 520,6 millions d'euros,
- Le montant des plus-values latentes est de +18,9 millions d'euros contre +11,6 millions d'euros au 31/12/2024.

Concernant les frais prélevés au titre du plan, il s'agit :

- Des frais à l'entrée,
- Des frais sur encours,
- Des frais de gestion des rentes,
- Des frais de mise en place des rentes.

	Frais à l'entrée	Frais sur encours Supports € + UC + rentes + sorties + arbitrages	Frais de mise en place des rentes	Frais prélevés
2 024	414,3 K€	5 530,9 K€	396,9 K€	6 342,1 K€
2 025	377,0 K€	5 553,3 K€	382,1 K€	6 312,4 K€

Conformément aux conditions générales du contrat, les résultats techniques et financiers ont été intégralement affectés aux assurés.

Aucune opération relative à la promotion du plan n'a été faite en 2025.

21 réclamations ont été traitées. Les motifs des réclamations sont concentrés principalement sur les cas de gestion du contrat (17) et de résiliation/renonciation (4).

Aucun changement en cours d'exercice n'a eu lieu.